



1 - Fête de la Musique : Anna Ladrosse • 2 - Inauguration de la mairie et des appartements municipaux le 31 août 2019 • 3 - Vœux de la municipalité • 4 - Vide-grenier Foyer Rural • 5 - Périscolaire : le restaurant • 6 - Réfection de l'enrobé rue d'Aval • 7 - La rentrée à la maternelle.



Septembre sonnait la dernière rentrée de la mandature, les dates des élections municipales étant désormais connues. Celles-ci sont fixées au 15 et 22 mars 2020. En cette période pré-électorale et comme le veut la législation, la communication institutionnelle doit rester neutre.

En 2018 et courant 2019 d'importants travaux ont été réalisés. La mise en accessibilité et aux normes de sécurité de la mairie et la création d'une agence postale communale sont maintenant terminées. Dans l'immeuble dit « de la Poste » deux logements ont été aménagés dans le respect des normes d'isolation actuelles. Ils sont loués depuis le 1er octobre. Une inauguration commune s'est déroulée le 31 août en présence des financeurs (l'État, la Région, le Conseil Départemental et La Poste), des sénateurs, des élus locaux, des membres du conseil municipal, des entreprises et des habitants du village.

Pour répondre aux attentes de toutes et tous ou au moins du plus grand nombre, nous avons à cœur de prendre en compte certaines des aspirations des habitants de notre village. Toutes ne sont pas réalisables à court terme mais comme dit le proverbe : *Paris ne s'est pas fait en un jour*.

Nous avons ainsi trouvé une solution pour la restauration du lavoir, le financement d'un terrain multisports est en cours de bouclage et l'étude de la création d'un nouveau cimetière se poursuit.

Les travaux de voirie se sont limités à la réfection d'une partie des trottoirs route de Langres. En effet, du fait de l'importance du budget consacré à la réfection de la rue de la Forge qui en avait bien besoin, il n'était pas raisonnable d'entreprendre actuellement de nouvelles réalisations en raison de leur impact sur l'endettement de la commune. Je

rappelle que la dotation globale de fonctionnement mensuelle allouée par l'État a été minorée mensuellement de 8000€.

Afin de compenser en partie cette perte, nous avons signé avec la société VALECO un projet d'accord de location de terrains pour l'implantation de panneaux photovoltaïques. Le loyer annuel sera de 45 000€.

Concernant les projets en cours, je n'oublie pas de mentionner l'achat de la maison de Monsieur et Madame Petit, contigüe à l'école, dans le but d'un agrandissement éventuel. La Covati qui a la compétence enfance-jeunesse est également intéressée par le bâtiment en vue de la création d'une micro-crèche en raison d'un manque de places dans la structure multi-accueil d'Is-sur-Tille. Les enfants de notre commune pourront être ainsi accueillis à Til-Châtel.

Comme vous le voyez, nous faisons de notre mieux pour mettre en valeur les biens communaux et apporter du mieux vivre à nos concitoyens.

Alain Gradelet
Maire de Til-Châtel

TIL-CHÂTEL LE LIEN

n°53 | DÉCEMBRE 2019

Directeur de publication : Alain Gradelet
Comité de rédaction : Audrey Flammant,
Sylvie Louis-Aurousseau, Anne Maloubier,
Christine Marciano, Ludvine Patarin, Francis Fischer
Crédit photos : Audrey Flammant, Alain Gradelet,
Anne Maloubier
Réalisation-impression :  **trait de caractère.fr**
Tirage : 500 exemplaires • Imprimé sur papier PEFC
Courriel : tilchatelmairie@wanadoo.fr

L'aéroclub du Val d'Is de Til-Châtel est une association Loi 1901 qui compte près de 180 membres. Elle gère un parc de 8 appareils (5 avions dont 3 destinés à la formation et 3 appareils biplaces ULM) et réalise environ 2 600 heures de vol chaque année. Tous les membres sont bénévoles, même les instructeurs.



Le club-house et de nouveaux travaux

L'aérodrome de Til-Châtel est depuis le 27 novembre 2006 la propriété de la COVATI suite au transfert par l'Etat des aérodromes civils aux collectivités locales. C'est donc la communauté de communes qui se charge des travaux nécessaires au bon fonctionnement du lieu et au développement économique.

La plate-forme de 104 hectares existe depuis 1938. C'était alors un aérodrome militaire situé sur les communes de Véronnes et de Til-Châtel d'où des bombardiers portaient pour pilonner la Ruhr en 1940.

Le club a été fondé en 1964 grâce à des passionnés travaillant à la SEB à Selongey. Le premier bâtiment en dur a d'ailleurs été monté pour abriter un avion publicitaire de la société, avion surnommé « la cocotte ».



Aujourd'hui, ce sont 5 bâtiments qui longent les 4 pistes (2 axes de pistes : Nord-Sud, Est-Ouest, ce qui rend l'aérodrome si particulier) : un atelier, un hangar à avions, un hangar à pendulaires et un hangar pour les particuliers. Enfin, en juin dernier, un nouveau club-house a été inauguré. Le bâtiment, plus grand et mieux agencé que l'ancien, comprend un grand espace convivial, un bureau, deux salles d'instruction et une salle de réunion.

Les avions et les ULM appartiennent au club. Ils sont entretenus par la société JG Aviation basée à Gray. Les révisions, imposées par la réglementation, sont très fréquentes et justifient pleinement les tarifs des vols.

L'activité de l'aérodrome est importante, environ 11 000 rotations par an (une rotation étant le terme utilisé pour parler d'un avion qu'on fait décoller et poser). Les pistes sont parfois utilisées lors d'une étape, pour avitaillement, en raison de la météo ou pour des visites de la région sur la journée.

Mais ce sont surtout les activités proposées par l'aéroclub qui justifient cette fréquentation importante.

L'aéroclub propose plusieurs activités : des vols découverte, des vols d'initiation au pilotage, une formation au pilotage d'avions, d'ULM 3 axes et d'hélicoptère ULM. Il s'agit

également d'un centre de formation des instructeurs ULM.

L'aéroclub compte actuellement parmi ses membres 3 instructeurs sur avion et 4 sur ULM. Tous les ans, 10 à 12 personnes sont formées et passent leur brevet de pilotage sur avion ou ULM.



James Bredelet et Gérald Goulard, instructeurs ULM

Le club accueille une fois par an quelques collégiens d'Is-sur-Tille, de Recey-sur-Ource, de Mirebeau, de Selongey et de Fontaine-Française. Avec l'aide du Conseil Départemental, une vingtaine d'élèves de chaque collège découvrent ainsi l'activité aéronautique.

Pour faire ou offrir un vol découverte ou un vol d'initiation, il suffit de venir à l'aéroclub ou prendre rendez-vous au 03 80 95 17 87.



Journées portes ouvertes

Vous pouvez aussi profiter du week-end « Portes-ouvertes » en mai-juin pour découvrir l'aérodrome.

Le club a également passé une convention de partenariat avec Dijon Voltige pour proposer de la voltige aérienne.

Actuellement, deux nouveaux bâtiments sont en construction pour accueillir la société HELI-EST et ses activités de vente et de maintenance d'hélicoptères ULM ainsi que la société ARDPI, fabricant de composants électroniques pour l'aviation.

Sylvie Louis Aourousseau

avec l'aide de Bruno Rosey,
président de l'aéroclub du Val d'Is

AGENCE POSTALE COMMUNALE ET MAIRIE

En vue de la fermeture de la Poste située dans le bas du village, la Mairie a souhaité garder ce service de proximité pour ses habitants. Pour cela, nous avons décidé de procéder à des travaux pour l'aménagement d'une Agence Postale Communale (appelée communément APC) et par la même occasion, de mettre en conformité l'accessibilité de la Mairie. Les travaux dans leur globalité se sont élevés à 154 600€^{HT} dont 105 073€^{HT} de subventions soit un reste à charge pour la commune de 49 527€^{HT}.



Une convention entre la Poste et la Mairie est signée depuis le 6 décembre 2018 et ce pour une durée de 9 ans, renouvelée par tacite reconduction.

Vous trouverez, dans cette Agence Postale, les produits et services ci-après :

- Affranchissement de lettres et colis,
- Vente de timbres, enveloppes « prêt-à-poster », emballages Colissimo et à affranchir, prêt à poster Chronopost, pack déménagement, pack garde de courrier, enveloppes de réexpédition,
- Dépôts et retraits d'objets y compris recommandés,
- Services de proximité : contrat de réexpédition du courrier, garde du courrier, abonnement mobilité,
- Dépôt des procurations courrier.

Et également les services financiers et prestations associées :

- Retrait d'espèces sur compte courant, Postépargne ou livret d'épargne du titulaire (dans la limite de 350€ par période de 7 jours et maximum 150€ par jour),
- Transmission au bureau centre d'Is-sur-Tille pour le versement d'espèces sur compte courant, Postépargne ou livret d'épargne du titulaire (dans la limite de 350€ par période de 7 jours)
- Transmission au centre financier des demandes de dépôt de chèques sur CCP et compte épargne

Mais aussi la vente de produits tiers :

- Vente de produits et services de téléphonie « La Poste Mobile ».

Une borne d'information tactile est à votre disposition au sein de l'Agence Postale vous permettant d'accéder aux informations du Groupe La Poste.

Nous vous rappelons que les livraisons et collectes des courriers et colis ont lieu chaque jour à 10h sur les horaires d'ouverture de l'Agence Postale.

Notre Agence Postale Communale est ouverte comme suit :

Lundi de 9h30 à 12h et de 16h30 à 18h30

Mercredi de 9h30 à 12h

Vendredi de 9h30 à 12h et de 14h30 à 19h

Deux nouvelles boîtes aux lettres ont été installées : l'une à côté de la Mairie et l'autre à côté de la Bibliothèque.





Logements ancienne poste

Suite à la transformation de la Mairie en Agence Postale Communale, nous avons souhaité réhabiliter le bâtiment de l'ancienne Poste en logement.

Les coûts des travaux se sont élevés à 221 709€^{HT} dont 136 099€^{HT} de subventions soit un reste à charge pour la commune de 85 610€^{HT}.

Nous avons donc créé 2 logements.

Un logement au rez-de-chaussée, type T1 de 35m², pouvant accueillir une personne à mobilité réduite. Le loyer est de

350€ avec une provision mensuelle de 25€ pour les charges (chauffage gaz et ordures ménagères).

Et également un logement au 1^{er} étage, type T4 de 93m². Le loyer est de 630€ avec une provision mensuelle de 70€ pour les charges (chauffage gaz et ordures ménagères).

Ces 2 logements sont loués depuis le 1^{er} octobre. Nous souhaitons la bienvenue à ces nouveaux habitants dans notre village !

Audrey Flammant



ET SI ON PRENAIT LE TEMPS DE RESPIRER ?...

C'est le défi que se sont lancés les participants du stage de coach-respiration le samedi 19/10 et dimanche matin 20/10, à la salle des fêtes de Til-Châtel. Pour cela, Laurence et Jean-Marie nous ont proposé des temps de respirations simples et ludiques en nous initiant à la Coach-respiration.

Qu'est-ce que la coach-respiration ?

La coach-respiration est une méthode de gestion de la respiration, des stress et des inflammations chroniques basée sur une connaissance scientifique du fonctionnement profond du corps.

Ainsi, nous avons découvert des respirations inédites et performantes qui agissent sur des stress aussi divers que : les stress nerveux, bien sûr !

Mais aussi...

- les stress induits par les postures excessives (tensions musculaires, maux de dos, gênes intestinales...)
- les stress sévères causés par les troubles des flores intestinales (qui ne peuvent être résolus tant que votre sous respiration comprime votre intestin grêle)
- les stress de stagnations lymphatiques dues à la sédentarité (et/ou au surpoids)
- les stress liées aux perturbations de la gestuelle respiratoire dues à l'accumulations des stress traumatiques
- les stress liées aux déséquilibres et manque de souplesse entre système nerveux calmant et excitant.
- les stress induits par la difficulté de gérer toute hypersensibilité (qui est pourtant une richesse !)

Pourquoi la coach-respiration ?

La coach-respiration a pour objectif de réduire l'inflammation globale du corps ce qui implique un travail respiratoire spécifique et une réduction de l'ensemble des facteurs de stress/inflammation du corps.

Le but de la coach respiration est de développer, adapter au monde moderne, et rendre accessible à tous des pratiques qui libèrent le geste respiratoire et permettent ainsi facilement et gratuitement de prendre soin de soi !

Avec qui ?



Laurence Paganucci est sophrologue, diplômée de l'Institut National d'Enseignement de la Sophrologie.



Jean-Marie Defossez est conférencier, auteur, animateur de stages et ateliers de respiration.

Il est titulaire d'un doctorat en biologie animale et spécialisé en physiologie. Formé à de nombreuses techniques respiratoires thérapeutiques, notamment aux USA, il est initiateur en 2014 de la coach-respiration®.

Pour qui ?

- Pour les adultes qui souhaitent découvrir des outils nouveaux pour mieux se connaître et se sentir en harmonie avec eux-mêmes !
- Pour les parents, grands-parents, oncles, tantes... Enseignants, professionnels de l'enfance ou auprès d'adolescents, qui souhaitent s'approprier des techniques de bien-être pour eux-mêmes et pour les diffuser auprès de leurs jeunes !
- Pour les enfants (de + de 6 ans), les adolescents qui souhaitent partager un moment convivial et ludique en



apprenant à respirer comme le hérisson ou comme le dragon... !

Quel programme ?

Samedi 19/10/2019, 24 participants

Laurence et Jean-Marie nous ont proposé à la fois des apports théoriques sous forme de conférence et également des temps de découverte et d'appropriation de nombreuses respirations de base de la Coach Respiration.

Ces exercices ont la caractéristique d'être :

- efficaces en seulement quelques minutes.
- praticables dans la classe / au bureau / à la maison / dans le jardin... à n'importe quel moment de la journée (pas besoin de tapis ou de pousser les tables).
- réellement entraînants, ce qui facilite énormément une participation aisée de tout public.
- faciles à suivre et à apprendre.
- faciles à conduire par tous (moyennant le suivi de la formation proposée).

Leur autre particularité est d'utiliser des bandes de résistances (tendeurs élastiques).

La coach respiration est actuellement la seule technique mêlant un travail du souffle et l'usage de ce matériel simple, très peu coûteux et pourtant très efficace quant à ses effets bénéfiques sur le corps lorsqu'il est utilisé de manière adéquate.

Dimanche 20/10/2019 matin, 8 adultes et 10 enfants

Nous avons partagé un temps convivial et ludique de pratique de la coach-respiration et particulièrement de la coach-respiration flash en famille avec les adultes, les enfants et adolescents volontaires.

Plus d'infos sur la coach-respiration :

<http://coach-respiration.com/#mctmp>

Ludivine Patarin





QUE S'EST-IL PASSÉ EN 2018/2019 ?

Cette année scolaire a été riche en projets pour les enfants et différents thèmes ont été abordés dont voici quelques focus...

- La sécurité : les enfants ont été sensibilisés à la sécurité qu'elle soit routière, domestique ou affective.
- Les animaux : cette année les élèves de maternelle et de CP auraient peut-être pu répondre au paradoxe de « qui est apparu en premier de la poule ou de l'œuf ? ». En pratique, ils ont étudié le développement de l'œuf dans une couveuse jusqu'à son éclosion et observer la sortie du poussin. 3 œufs sont arrivés à maturité et ont donné naissance en mai à Spider Chicken, Toufu et Yoyo. Ces poussins sont restés en classe avec les enfants jusqu'à la fin de l'année en juillet puis ont été recueillis dans des familles.



Ce thème a aussi inspiré le spectacle de fin d'année donné par les maternelles à la salle des fêtes.



- Le parcours citoyen : parmi les différentes interventions il y a eu celle de la chargée de communication du SMOM (Syndicat Mixte des Ordures Ménagères). Le sujet reposait sur la sensibilisation des enfants à l'importance du tri des déchets et au fonctionnement des filières du recyclage (développement durable, valorisation...).
- Le parcours santé concernait surtout les activités sportives (ski, biathlon, équitation, promenades...). Des intervenants extérieurs ont permis aux élèves de participer à différents ateliers comme le défi-distance organisé par la circonscription ou un cycle vélo et un cycle piscine organisés par la COVATI. Une infirmière est également intervenue pour sensibiliser les enfants sur les risques des réseaux sociaux.
- Le parcours artistique et culturel : ce projet a permis aux élèves de participer à différents spectacles en tant que spectateurs (« Berceau des songes » pour la maternelle). Les élèves d'élémentaire, en tant qu'acteurs, ont créé leur propre spectacle grâce à l'intervention d'une DUMiste (Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant) et ont fait une représentation devant leur famille à Is-sur-Tille.



Du changement à l'école élémentaire :

Au revoir Florence Cailleaux...



Florence est arrivée à l'école élémentaire en 2004 pour renforcer une équipe enseignante constituée de 2 hommes pour 62 élèves. Pendant ces 15 années, elle a eu en charge une demi-génération d'élèves qu'elle a instruit en conservant toujours les niveaux de CM1/CM2.

Sa rentrée 2019, Florence l'a faite à l'école Claude Monnet de Bèze et s'occupe maintenant d'une classe à double niveaux de Grande Section/CP. Nous lui souhaitons une bonne continuation !!!

...Bonjour Antoine Dejean !



C'est le nouveau professeur des écoles qui a rejoint l'équipe enseignante de 4 femmes. Il a pris en charge la classe de CM2. Antoine a enseigné à Beaune pour différents niveaux scolaires. Nous lui souhaitons de belles années au sein de l'école Henri Mathieu.

Effectifs à la rentrée 2019/2020

École maternelle :

7 en Toute petite section - 19 en Petite section - 17 en Moyenne section - 22 en Grande section

École élémentaire :

14 CP - 28 CE1 - 19 CE2 - 21 CM1 - 22 CM2

Anne Maloubier



LES DIFFÉRENTS SERVICES PROPOSÉS PAR LA COVATI* AUX HABITANTS DU TERRITOIRE

*Communauté de communes des vallées de la Tille et de l'Ignon



Siège de la Covati dont la façade vient d'être rénovée

Enfance-jeunesse

La Covati a développé plusieurs modes d'accueil de la Petite Enfance.

- La structure multi-accueil *Brin d'éveil* à Is-sur-Tille accueille 45 enfants âgés de 10 semaines à 4 ans. La gestion en est confiée à la fédération ADMR de Côte d'Or.
- Plusieurs micro-crèches permettent l'accueil de 10 enfants en même temps, âgés de 0 à 6 ans. Celle des *Grands Trésors*, à Marsannay-le-Bois, est gérée par AGMCP (Association des Gestionnaires de la Micro-Crèche Privée) et celle de Gemeaux, *Mots d'enfants*, par l'ADMR.

La COVATI étudie actuellement le projet d'une 3^e micro-crèche qui serait située à Til-Châtel, près de l'école.

- Les parents peuvent également se tourner vers les assistants maternels pour un accueil familial au domicile de l'assistant, qui peut être accompagné par le Relais Petite Enfance d'Is-sur-Tille (mise en relation des parents avec les assistants, formation continue, temps collectifs avec les enfants...).

La COVATI gère différents temps des enfants en âge d'être scolarisés.

- **L'accueil de loisirs extrascolaire** : les enfants sont accueillis sur deux sites, Is-sur-Tille (dans un bâtiment neuf) et Marsannay-le-Bois, les mercredis et pendant les vacances scolaires.

- **Le secteur Jeunes** : diverses activités sont proposées aux pré-adolescents et aux adolescents (sports, découvertes culturelles, activités scientifiques ... pendant les périodes de vacances, pendant des stages ou des séjours).

- **Les temps périscolaires** sont également gérés par la communauté de communes dans toutes les écoles avant et après la classe.

- **La restauration scolaire** est assurée par la société SHCB au prix unique de 3.20€ sur tout le territoire de la Covati.

Familles

Dans le cadre de son action de soutien à la parentalité, la COVATI propose différentes actions tournées vers les enfants et les parents.

- Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) propose de l'aide aux devoirs, des ateliers culturels, artistiques et sportifs pour le tarif de 5€ par enfant pour le trimestre.
- L'Espace de Vie Sociale, l'EVS, est une structure de proximité proposant un panel d'activités pour les enfants et leurs familles (ateliers intergénérationnels un mercredi par mois de 14h à 17h, « Toi, nous, un café... » un café-parents tous les mercredis de 9h à 12h).

Bien vieillir

Pour améliorer la qualité de vie des aînés, la COVATI prend en compte les besoins des plus de 65 ans.

- Plusieurs services à la personne sont possibles : la téléalarme, le transport à la personne, le portage de repas à domicile.
- Des activités collectives sont proposées : Activ'partage, Activ'Forme, Activ'conduite, des sorties à thèmes, des ateliers de cuisine, des modules FAPA (Fédération d'Actions de Prévention pour l'Autonomie des seniors)...
- Une équipe est à l'écoute des personnes de plus de 65 ans. Elle informe sur les services proposés par la COVATI, les démarches administratives (aide sociale, allocation personnalisée d'autonomie ...), le maintien à domicile, la prévention santé, l'amélioration de l'habitat, les droits, les aides financières...

Focus sur

LE GUICHET UNIQUE

Pour assurer ses différentes missions, la Covati a mis en place, dans ses locaux, un **guichet unique** en direction des personnes âgées de plus de 65 ans, 4 Allée Jean-Moulin à Is-sur-Tille.

Une équipe de professionnelles y accueille les usagers.

Une assistante sociale aide les seniors de 65 ans et plus dans leurs démarches administratives et dans l'accès aux droits. Elle travaille avec de nombreux partenaires tels que les associations d'aide à domicile, les caisses de retraite, entre autres, afin d'apporter la meilleure réponse possible aux besoins des usagers.

Dans le but de favoriser le maintien à domicile, la Covati a signé plusieurs conventions :

- Avec Présence Verte, afin de proposer de la téléassistance,
- Avec La Poste, pour organiser des visites à domicile hebdomadaires chez les personnes les plus fragiles et les plus isolées.

L'assistante sociale centralise également les demandes de portage de repas qu'elle transmet à l'ADMR.

Ces exemples de partenariats ne sont pas exhaustifs et varient en fonction des demandes des usagers.

Une animatrice organise plusieurs activités qui permettent de rompre l'isolement, de créer ou recréer du lien social.

Une fois par mois a lieu une sortie à thème qui se déroule sur la journée complète et au cours de laquelle le repas du midi est partagé dans un restaurant proche de l'endroit visité.

Un lundi par mois, elle met en place un atelier cuisine, élaboré à base de produits frais. Tous les deux mois, cet atelier est délocalisé afin de permettre aux habitants qui ne peuvent pas se déplacer jusqu'à Is-sur-Tille, de participer eux aussi à cet atelier.

Un vendredi par mois, elle propose aux personnes âgées de plus de 70 ans et vivant seules, une animation appelée « *ActivPartage* ». L'objectif étant de rompre l'isolement de ces personnes. Un transport est proposé aux habitants ne pouvant pas se déplacer. Tout comme l'atelier cuisine, cette animation est proposée un mois sur deux dans une autre commune qu'Is-sur-Tille.

L'école de musique

L'école de musique du territoire, « *Les 1000 et 1 notes* », propose un apprentissage de la musique (à travers la pratique des instruments à vent, de l'accordéon, du piano et des percussions), du chant (avec le chœur Arioso pour adultes et un chœur pour enfants), un atelier de musique actuelle et la découverte de l'art du cirque.

Sports

La COVATI possède et gère 3 équipements sportifs du territoire :

- **Le stade intercommunal du Réveil**, dédié au football
- **Le plateau d'athlétisme intercommunal Kevin Chauvirey**, près du collège, le principal utilisateur. Des vestiaires viennent d'y être installés.

La piscine intercommunale à Is-sur-Tille, en plein-air, ouverte de mai à septembre. La COVATI s'est donnée pour objectif de faire apprendre à nager aux élèves de cycle 3 du territoire. Chaque classe de CM1, CM2 et 6^e peut avoir accès à 5 ou 6 cours de natation pendant le temps scolaire. Le transport en bus est pris en charge par la communauté de communes.

Déplacements

La Covati facilite la mobilité des personnes avec différentes solutions :

- **Mobitille**, un service de transport à la demande pour permettre aux habitants de se déplacer de leur domicile jusqu'au centre-ville d'Is-sur-Tille ou jusqu'à la gare de Marcilly-sur-Tille,
- Un transport pour les seniors assuré par l'association Escal 21 pour permettre de se déplacer de leur domicile au centre-ville d'Is-sur-Tille ou du domicile à Dijon pour un rendez-vous médical.

Assainissement-Spanc

Le Spanc (Service Public d'Assainissement Non Collectif) de la Covati conseille et accompagne les particuliers dans leurs projets d'assainissement autonome. Il est aussi chargé de contrôler de façon périodique le bon fonctionnement des installations.

Pour tous renseignements :

COVATI

4 allée Jean Moulin • 21 120 Is-sur-Tille

03 80 95 32 41

www.covati.fr



Nouveau bâtiment Centre de Loisirs à Is-sur-Tille



C'est en 2015 qu'il a été décidé d'informatiser la gestion du cimetière. Les concessions ont été enregistrées et photographiées numériquement. La mise à jour est faite automatiquement et nous pouvons informer instantanément les concessionnaires sans effectuer de recherches dans les documents papier.



À partir de notre site internet vous pouvez trouver le numéro de concession et voir sur le plan à quel endroit un défunt est inhumé. Sur le terrain, afin de retrouver plus facilement une sépulture et éviter de commettre une erreur ces numéros sont portés sur des étiquettes au pied de chaque monument.

Avant de créer un nouveau cimetière, il était nécessaire de procéder à la reprise d'un certain nombre de concessions dont la date était expirée. Une procédure conforme à la législation a été menée (recherche de la famille dans la mesure du possible, courrier, affichage, procès-verbal de reprise). La commune n'est pas tenue de relancer les familles, même si cela est conseillé d'envoyer une lettre RAR aux familles qui ont une concession arrivant à échéance. Il n'existe pas, par ailleurs, de procédure de reprise en dehors du respect du délai de 2 ans à compter de la date d'échéance (cf. JO Sénat 20/06/2013 n°04374). En effet, le maire n'est pas tenu de prendre un arrêté de reprise. Il est dit simplement dans le texte (article L2223-15) : « À défaut du paiement de cette nouvelle redevance, le terrain concédé fait retour à la commune ». Il n'est donc pas question de prononcer la reprise, celle-ci intervient de droit. Suite à la mise en place de cette mesure une quinzaine de sépultures ont été exhumées récemment par la société OGF (Cutarella). Les ossements ont été récupérés et placés dans des housses mortuaires portant le numéro de la concession pour être entreposés dans un caveau communal réaffecté en ossuaire. Une procédure plus complexe et plus longue devra être menée pour récupérer les concessions perpétuelles qui ne sont plus entretenues ou qui sont même dangereuses pour certaines.

Par ailleurs, le projet de création d'un cimetière est toujours en cours, Le terrain retenu a fait l'objet d'une étude géotechnique en 2017 et 2018 par le Groupe GEOTEC. La reprise de concessions permet d'attendre une période plus favorable financièrement pour soutenir cet investissement assez lourd et peu subventionné.

Alain Gradelet

LA MISSION DES AGENTS COMMUNAUX

Les postes occupés par Geoffrey Champion et Adrien Gay sont des postes d'Agent Technique représentant 1610 heures de travail annuel chacun à minima.

Nombreuses sont les missions qu'ils doivent réaliser au cours des saisons pour que la commune avec ses 14 kms de voirie, ses espaces verts, ses monuments, ses rivières et bien d'autres encore, reste entretenue.

Les espaces verts :



- Préparation des semis,
- Préparation et plantation des massifs,
- Plantation, mise en place et retrait des jardinières,
- Taille des haies, arbres, arbustes,
- Désherbage,
- Arrosage,
- Tonte des espaces verts (trottoirs, écluses, lotissements, terrain de foot...),
- Ramassage des feuilles.

Entretien des machines et véhicules

Bâtiments et lieux communaux :

- Entretien des espaces jeux,
- Intervention dans les écoles (déménagement ou montage de meubles, réparations diverses, peinture...),



- Entretien du cimetière,
- Ramassage des poubelles dans le village, ainsi que la sortie et l'entrée des containers des différents bâtiments (salle des fêtes, mairie, écoles...),
- Gestion régulière des vannes des écluses pour ajuster les niveaux d'eau à l'intérieur du village
- Balayage des rues,
- Déneigement et salage,
- Enlèvement des branches dans les vanages.

Manifestations :

- Préparation de la salle des fêtes pour les différentes commémorations,
- Installation et démontage des décorations de Noël,
- Installation et démontage des stands du 14 Juillet,
- Installation et démontage des barnums pour les manifestations, les associations ou les particuliers.



Missions diverses :

- Travaux demandés par M. le Maire ou les adjoints,
- Courses diverses,
- Distribution de courrier,
- Capture des animaux errants,
- Mise à jour des panneaux d'affichage.

Toute cette liste de tâches est un échantillon de ce que ces agents réalisent pour la commune et n'est pas exhaustive.

Anne Maloubier et Francis Fischer

Le lavoir couvert fait partie du patrimoine vernaculaire de notre commune mais aussi de celui du Département de la Côte d'Or. Il aurait été dommage de le laisser à l'abandon puis de le détruire comme celui construit en mâchefer de l'autre côté de la rive à environ une centaine de mètres en amont.



La conservation du patrimoine a certes un coût mais il n'est pas le seul responsable de la mise en stand-by de sa rénovation. En effet, son éloignement du village le rendait vulnérable à toutes sortes de dégradations. Avec la construction de nouvelles habitations à proximité et sa fermeture, il est devenu un lieu moins souvent « fréquenté ». Nous n'avons pas retrouvé, dans les archives de la commune, la date de sa construction mais il semblerait qu'il ait environ une centaine d'années. Si le service qu'il rendait à une certaine époque était essentiel, il est maintenant tombé en désuétude. Ces dernières années, il était devenu un lieu de rencontres souvent nocturnes et bruyantes. A cette occasion certaines exactions (graffitis, tags, feux et autres déprédations) étaient commises sur le bâtiment malgré la fermeture des accès.

L'usure du temps a également eu pour conséquence l'apparition de fissures dans la maçonnerie et les différents matériaux utilisés se sont dégradés ou ont été partiellement remplacés, notamment les dallages par du béton.

En mars 2018 une des poutres soutenant la toiture s'est cassée consécutivement à des infiltrations d'eau provenant de la couverture en mauvais état. Un étayage a été réalisé et un arrêté du maire a interdit à toute personne de pénétrer dans le bâtiment pour des raisons évidentes de sécurité.

Afin de remédier à cet état de délabrement et conscients de notre mission de maintien en état de notre patrimoine, nous avons recherché les solutions les plus appropriées pour sa restauration. Cette dernière suivant l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France doit être à l'identique. Les devis demandés auprès d'entreprises locales ne répondaient pas à cette exigence et nous aurions par ailleurs privés des subventions auxquelles nous pouvions prétendre.

C'est pourquoi, nous avons recherché les financements les plus efficaces pour la commune. Après consultation, il s'est avéré que la proposition de l'association DEFIS qui emploie une équipe de 6 à 9 personnes en contrat d'insertion était la plus intéressante et prenait en compte une réfection complète de l'édifice conforme aux recommandations de l'ABF. Le

montant du devis est de 47 314€^{TTC}.

Le projet de financement est le suivant :

- Conseil Départemental dans le cadre du Plan Programme Insertion 22 880€.
 - Conseil Régional à la rubrique Chantiers Patrimoniaux Financement Insertion 8 839€ (subvention accordée le 27 septembre 2019).
 - FCTVA Remboursement partiel de la TVA par l'Etat 3 070€.
- Il restera donc à la charge de la commune la somme de 12 525€ soit 26,47%.

Les travaux terminés, nous n'envisageons pas de laisser l'accès libre. Il pourra éventuellement servir de lieu d'exposition pour de vieux matériels remis en état ayant été utilisés autrefois par les pompiers et actuellement conservés dans leur local. Vos propositions seront aussi les bienvenues.

Alain Gradelet



UN RÉSERVISTE OPÉRATIONNEL DE CONTACT COMMUNAL À TIL-CHÂTEL

La réserve opérationnelle de la gendarmerie nationale, c'est quoi ?

En France, la Réserve Opérationnelle et citoyenne de la Gendarmerie Nationale (ROGN), désigne plusieurs compagnies de réservistes servant à renforcer les unités de Gendarmerie au quotidien.

La réserve opérationnelle de premier niveau comprend environ 29 000 hommes et femmes. Ces personnes sont pour la plupart habilitées en tant qu'Agent de Police Judiciaire Adjoint (APJA).

Historique

La réserve opérationnelle a considérablement évolué depuis la professionnalisation des armées : elle est ainsi passée d'une réserve de masse sous l'effet de l'enrôlement généralisé des appelés du contingent, à une réserve de volontaires sélectionnés qu'il faut à présent recruter et convaincre.

De tout temps, le rôle de la réserve militaire a consisté à permettre aux forces armées de disposer de moyens de renfort de leurs capacités. Anciennement affectés dans des Pelotons de Réserve de Gendarmerie Départementale (PRGD) ou dans des Escadrons de Réserve de Gendarmerie Mobile (ERGM), les réservistes sont désormais affectés au sein de compagnies de réserve territoriale.

Cette mutation engagée en 2015 conduit à la création de 367 compagnies de réserve territoriale rattachées aux compagnies de gendarmerie départementale ; elle vise une plus grande réactivité et une plus grande efficacité dans la lutte contre la délinquance.

La formation et l'engagement

Pour devenir réserviste, il faut être âgé d'au moins 17 ans et postuler pour la formation opérationnelle du réserviste territoriale. D'une durée de 4 semaines, cette formation est organisée par les régions de gendarmerie. La formation est centrée sur l'apprentissage minimum pour l'exercice des missions, porte sur les règles de déontologie, de cohésion et d'éthique militaires et de maîtrise des fondamentaux professionnels.

Les effectifs

Les réservistes accomplissent des missions de surveillance générale, de protection, de contrôle et d'intervention en renfort des unités de Gendarmerie. Au côté des gendarmes, ils sont particulièrement sollicités durant les Opérations

Anti-Délinquance (OAD), durant les périodes de crise, lors des grands événements culturels et sportifs ainsi que durant les périodes estivales. Si la situation le nécessite, ils peuvent également être déployés outre-mer, comme ce fut le cas à Saint-Martin lors de la tempête IRMA en 2017.

Certains d'entre eux sont également employés dans des missions de renforts administratifs, de soutien et d'instruction. Ces missions sont les suivantes :

- Accueil et écoute de proximité des administrés sur des problématiques de tranquillité publique, actes d'incivilité, etc...
- Recueil et transmission d'informations dans le cadre d'enquêtes à l'unité de gendarmerie.
- Établissement de main-courante gendarmerie.
- Programmation de rendez-vous avec les enquêteurs de l'unité.
- Participation aux cérémonies et manifestations de la Commune.

Guy BOURGEOIS, réserviste opérationnel de contact communal à Til-Châtel



Depuis cet été 2019, M. Bourgeois accueille les habitants de la commune, le premier mercredi de chaque mois, à la mairie de Til-Châtel de 9h à 12h et de 14h à 18h. À ces mêmes horaires, il est aussi joignable par téléphone au 03 80 95 04 61

Ludivine Patarin



SMOM : équipements tri manifestations

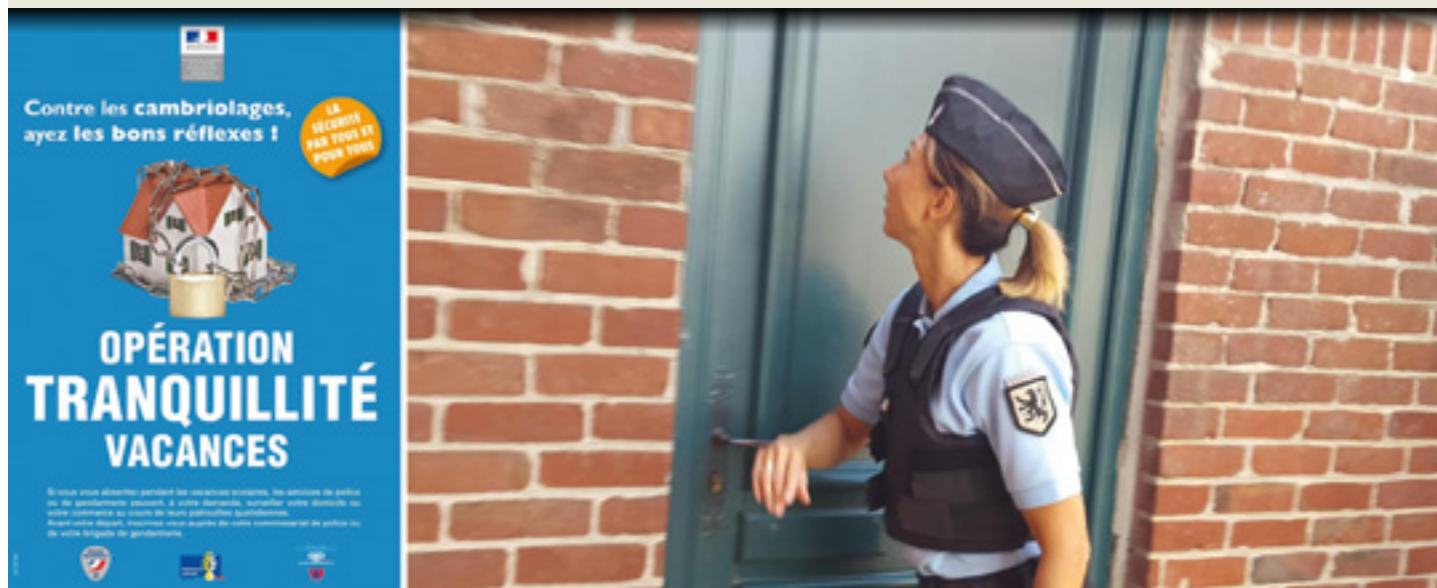


Le SMOM d'Is-sur-Tille met à disposition de nouveaux équipements destinés à favoriser la pratique du tri lors des manifestations communales et associatives. Ces équipements seront gracieusement prêtés par le SMOM aux communes et aux associations du territoire, selon leurs disponibilités. Cette mise à disposition fera l'objet d'une convention de prêt. Le constat est clair : le tri est une pratique difficile à favoriser lors des manifestations, faute de véritable équipement adapté. Il s'agit pourtant d'un geste important, qui permet la réalisation d'économies non négligeables pour notre Syndicat et donc pour les contribuables.

Audrey Flammant

UNE MAISON BIEN GARDÉE EN VOTRE ABSENCE

Chaque année, grâce à « l'Opération Tranquillité Vacances », vous pouvez partir l'esprit serein. En effet, les forces de l'ordre, grâce à une application, ont toutes les adresses des résidences inscrites à l'OTV et assurent la surveillance de votre domicile.



Mise en place depuis de nombreuses années, à la fois en zone gendarmerie et en zone police, « l'Opération Tranquillité Vacances » est un dispositif gratuit pour tout citoyen. L'objectif est de sécuriser et de surveiller le domicile des particuliers en leur absence, qu'ils partent une semaine ou six mois. Bien que l'été soit la période la plus demandée, il est possible de s'inscrire à tout moment de l'année, même la veille du départ...

Voici quelques conseils bien utiles afin de limiter au maximum les risques liés aux visites indésirables de vos habitations pendant les vacances :

Comment s'inscrire à l'Opération Tranquillité Vacances ?

Avant de partir, si vous désirez vous inscrire, déplacez-vous à l'unité de gendarmerie de votre domicile pour déposer votre formulaire afin de justifier de votre identité et de votre lieu de domicile.

Pendant votre absence, des patrouilles de surveillance seront effectuées, de jour comme de nuit, en semaine comme le week-end, afin de dissuader tout individu de tenter de cambrioler votre domicile.

Quelques incontournables avant de partir :

- Ne pas indiquer vos dates de départ en congés sur les réseaux sociaux.
- Ne pas laisser le courrier trop longtemps dans votre boîte aux lettres. Une personne de confiance doit pouvoir, pendant ces vacances, relever le courrier à votre place afin de ne pas éveiller les soupçons par une boîte débordant de lettres, colis et autres publicités. Vous pouvez également faire renvoyer automatiquement votre courrier par les services postaux sur votre lieu de villégiature. Si vous le pouvez, renvoyez votre téléphone fixe vers votre numéro de portable.
- N'oubliez pas, avant votre départ, de fermer correctement portes, fenêtres et volets. Vérifier le bon état de vos serrures et verrous, prenez conseils auprès de professionnels pour ces fermetures. Il est important de « faire vivre » votre logement. Un voisin ou un ami peut utilement venir ouvrir et fermer les volets,

allumer quelques lumières. A défaut, une prise de type « minuteur » peut permettre éventuellement d'allumer certaines lampes sans présence dans le logement.

• Dans la mesure du possible, ne laissez pas de grosses sommes d'argent dans votre habitation. Mettez vos bijoux, objets d'art et valeurs en lieu sûr. Répertoirez et photographiez-les. Le cas échéant, faites-les évaluer par un expert et renseignez-vous auprès de votre société d'assurance, notamment au sujet des conditions de leur protection.

Quelques chiffres :

Pour l'été 2019 (du 01/07/2019 au 31/08/2019) la brigade d'Is-sur-Tille a enregistré 76 OTV et la brigade de Selongey 34 OTV soit 110.

Une hausse est constatée par rapport à l'été 2018 où 80 OTV avaient été enregistrées comme suit : 59 pour la brigade d'Is-sur-Tille et 21 pour la brigade de Selongey.

Sur votre lieu de vacances aussi, ne tentez pas les voleurs !

Dans la mesure du possible, garez-vous dans un lieu éclairé. Ne pas laisser à bord de votre automobile stationnée des sacs à mains, objets de valeur, téléphones portables, caméscope, cartes bancaires, chéquiers, et tout objet apparent qui susciterait la convoitise.

N'oubliez pas de fermer les vitres, même sous une forte chaleur. Verrouillez les portes de votre véhicule et, éventuellement, enlevez la façade de votre autoradio et rangez votre GPS.

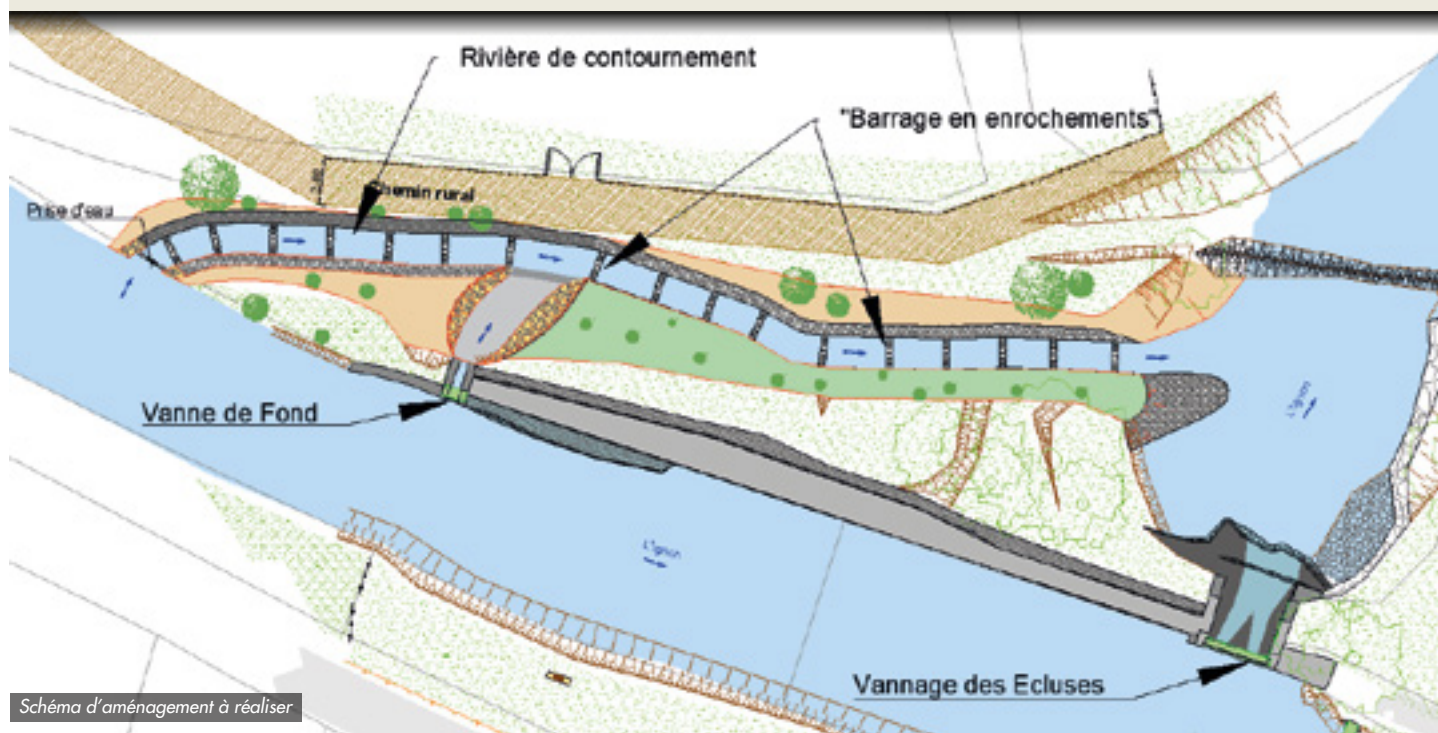
N'oubliez pas de fermer votre location, caravane, habitation avant votre départ à la plage ou en ville.

Évitez également de dormir fenêtres ouvertes la nuit, même si votre chambre à coucher est située aux étages supérieurs d'un immeuble.

Gardez sur vous vos moyens de paiement, clefs de véhicule, téléphones, etc. Si vous prenez vos repas dans le jardin, veillez à fermer les fenêtres et la porte d'entrée de votre logement et ne laissez pas les clés de votre véhicule dans l'entrée.

Ludivine Patarin

CONCILIER PRÉSERVATION DU PATRIMOINE HYDRAULIQUE LOCAL ET ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX



Rappel des objectifs de l'étude des ouvrages de Til-Châtel

La commune de Til-Châtel, avec l'appui du syndicat de rivière (SITIV), a décidé d'engager en 2017 une étude visant à rechercher des solutions de gestion pour concilier préservation du patrimoine hydraulique local et satisfaction des enjeux environnementaux.

La première phase de l'étude a permis de définir différents objectifs qui tiennent compte du Code de l'environnement ainsi que des attentes des riverains de la commune :

- restaurer la continuité écologique au droit de l'ouvrage des Écluses
- Garantir un débit minimum dans l'Ignon
- Conserver une alimentation du bief une majorité de l'année
- Faciliter la gestion des ouvrages

Restauration de la continuité écologique - la passe à poissons

L'intervention prévue sur l'ouvrage vise à créer une rivière de contournement de l'ouvrage des Écluses. Le principe de la rivière de contournement consiste à relier les tronçons de cours d'eau en amont et en aval du barrage des Écluses par un chenal de faible pente, dans lequel l'écoulement est dissipé. Les vitesses sont réduites grâce à la rugosité du fond et des parois (graviers, galets, blocs), ainsi que par une succession de petits « barrages » constitués d'enrochements régulièrement répartis.

La restauration de la continuité écologique permettra d'offrir un passage adapté aux poissons bloqués en aval de l'ouvrage, sans modifier le niveau d'eau de la retenue.

Modernisation et simplification de la gestion des ouvrages

Le projet d'aménagement intègre aussi une modernisation des différents ouvrages hydrauliques de Til-Châtel. Ces opérations permettront de réduire les risques liés aux manœuvres des vannes (blessures, chutes), de faciliter leur gestion courante, et d'adapter le débit qui transitera dans le bief et dans la passe à

poissons, conformément à la réglementation.

Le projet prévoit pour cela :

- Une automatisation de 2 vannes des Écluses,
- Une automatisation de la vanne de fond,
- une adaptation de la géométrie des ouvrages du Porrior et de la vanne du Moulin, afin de contrôler directement l'alimentation du Bief et du Porrior par les écluses.

Questions/réponses

Quel est l'intérêt de cette passe à poissons ?

- Permettre aux espèces migratrices de remonter l'Ignon, pour frayer et se développer (truite fario, ombre commun).
- Permettre aux espèces migratrices de remonter vers l'Ignon avant les épisodes de sécheresse.

Comment cette rivière de contournement fonctionnera-t-elle ?

Elle sera alimentée par un ouvrage de prise d'eau. Sa géométrie permettra de limiter le débit qui y transite. À l'intérieur, des petites chutes permettront aux poissons de remonter progressivement, et ainsi franchir la chute cumulée de 2.30m.

Le Bief de la commune sera-t-il encore alimenté ?

En dehors des périodes de sécheresse, l'alimentation du bief sera globalement inchangée. Le débit qui y passe pourra être modifié par la vanne du moulin, comme en situation actuelle.

En période de sécheresse, la situation sera légèrement différente. En été, la majorité du débit transite par le bief actuellement, au détriment de l'Ignon.

Après les travaux, une partie du débit sera redirigé vers la passe à poissons, pour assurer son bon fonctionnement. Toutefois, en période de sécheresse plus exceptionnelle, il pourra arriver que le bief soit très faiblement alimenté, au profit de l'Ignon. Le niveau d'eau y sera maintenu.

Qu'en est-il du Porrior ?

Tout comme le bief, le Porrior sera encore alimenté, y-compris en période de basses eaux dites « normales ». Là encore, en période de sécheresse plus exceptionnelle, il pourra arriver que le Porrior soit asséché au profit de l'Ignon. Un ouvrage de prise d'eau



permettra de contrôler son alimentation en période de crue.
Le niveau d'eau dans le bief va-t-il diminuer ? Y a-t-il un risque que les viviers présents sur le bief ne soient plus alimentés ?
 Le niveau dans le bief sera sensiblement le même. Le projet n'aura pas d'influence notable sur les prises d'eau du bief.

Ces aménagements auront-ils une incidence sur le bon écoulement des crues de l'Ignon ?

Le projet n'a pas vocation à améliorer les écoulements en période de crue. Il n'engendrera aucun débordement supplémentaire, que ce soit sur l'Ignon, le Bief ou la Tille plus en aval.

Le SITIV

Elections municipales des 15 et 22 mars 2020

CE QUI CHANGE :

- L'inscription est désormais possible jusqu'à 6 semaines du scrutin. Pour les municipales 2020, il sera possible de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 7 février 2020. La date du 31 décembre n'est donc plus impérative.
- La possibilité pour le citoyen de vérifier lui-même sa situation électorale directement en ligne. Avec la mise en place du répertoire électoral unique, dont la tenue est confiée à l'INSEE, chaque citoyen pourra vérifier qu'il est bien inscrit sur les listes électorales et connaître son bureau de vote directement en ligne sur l'adresse : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>
- L'inscription en ligne généralisée : chaque citoyen pourra s'inscrire directement par internet sur le site [service-public.fr](https://www.service-public.fr)



EN TÊTE-À-TÊTE AVEC GÉRALDINE, COACH DES ENERGY GIRLS !

Géraldine Vaudrit est originaire de Champagnole dans le Jura, elle habite depuis 2010 sur la commune de Til-Châtel avec son mari Gabriel et ses deux enfants Lana et Nathan. Elle est assistante chef de projet dans une association en charge de la promotion d'essais cliniques et de la formation des médecins en cancérologie digestive.

Dans cette vie déjà bien remplie, elle trouve encore du temps pour chanter dans un groupe de musique et pour coacher un groupe de jeunes chanteuses.



Le groupe des plus jeunes en concert au CHU

Interview

Ludivine Patarin : Bonjour Géraldine, merci de m'accorder ce temps de rencontre pour en savoir davantage sur toi et tes jeunes chanteuses ! Depuis quand aimes-tu chanter ?

Géraldine Vaudrit : Vers l'âge de 12-13 ans... J'ai commencé par chanter dans la chorale du collège. À l'époque j'adorais la chanteuse Anggun. Pendant les pauses, nous chantions certaines de ses chansons à deux voix. J'avais une amie qui chantait merveilleusement bien et qui chantait la voix principale pendant que j'essayais de chanter la chanson à la tierce.

LP : Comment t'est venue l'idée de chanter devant un public ?

GV : Déjà avec la chorale, on faisait des représentations devant nos familles ! Puis, j'ai fait des rencontres, notamment en 2002 dans un karaoké... et j'ai atterri dans un groupe qui cherchait une chanteuse. En 2004, j'ai commencé les concerts.

Mon groupe actuel s'appelle Les SNOGGS, il est composé d'un guitariste, d'un bassiste, et d'un batteur... et de moi au chant. Nous jouons surtout du pop-rock.



Les Snoggs

LP : Quels sont les artistes que tu écoutes le plus, tes influences musicales ?

GV : Il y a beaucoup d'artistes que j'aime bien donc c'est compliqué de répondre... J'apprécie la variété française comme Edith Piaf par exemple mais aussi le pop-rock avec les Cats on trees, Imagine Dragons... J'aime la musique en général ! La musique a une part importante dans ma vie.

LP : Joues-tu d'un instrument ?

GV : J'ai essayé de jouer de la guitare à 16 ans mais j'ai rapidement abandonné. Je trouvais cela difficile surtout pour jouer certains accords. J'étais beaucoup plus intéressée par le chant ! Mon mari, lui, joue de la guitare et parfois, je l'accompagne en chantant notamment dans des petites fêtes entre amis, en famille ou dans des soirées !

LP : Et pourquoi pas un futur duo Vaudrit alors ?

GV : Qui gardera les enfants dans ce cas ?! 😊

LP : Peux-tu nous présenter les Energy Girls ?

GV : C'est un groupe de jeunes filles qui ont actuellement entre 9 et 13 ans. Elles ont des qualités différentes mais leurs points communs c'est l'envie de chanter, leur bonne humeur, leurs sourires. Elles sont toujours partantes pour tout ce que je leur propose ! Pendant les répétitions, on ne s'ennuie pas, elles bouillonnent, et ne manquent pas d'énergie... D'où leur nom : LES ENERGY GIRLS !

LP : Depuis combien de temps existe le groupe ?

GV : Il a été créé il y a 5 ans. Lors de leur première représentation, elles n'ont chanté que deux chansons. C'était pour la fête de la musique à Til-Châtel, et j'ai senti que le public était réceptif !

LP : Comment est venue l'idée de créer un groupe de chanteuses ?



GV : L'idée, je l'ai eue quand on a fêté l'anniversaire de ma fille à la maison avec ses copines. C'était au mois de juillet, les enfants avaient des jeux et épreuves à réaliser. Et à la fin, on a fait une session karaoké, elles ont chanté La Reine des Neiges, Tal, etc... J'ai trouvé que les filles chantaient relativement bien et surtout j'ai été surprise tout de suite de voir à quel point elles aimaient chanter. Je t'en avais tout de suite parlé et c'est là que tu m'as encouragée... j'ai réfléchi au projet et en avril on a débuté les répétitions. Au début, elles étaient 4 et aujourd'hui, elles sont 10 !

LP : Y-a-t-il eu des difficultés, des freins à la mise en place du groupe ?

GV : Non pas du tout !

Les parents m'ont tout de suite accordé leur confiance.

On a commencé à répéter chez moi mais on manquait de place alors, j'ai contacté la mairie qui m'a très vite proposé d'appeler le Foyer Rural.

J'ai rapidement intégré l'association du Foyer Rural où nous avons été très bien accueillies !

Actuellement, les cours ont lieu les mercredis, à la salle des fêtes.

Je remercie la mairie pour son soutien notamment en nous offrant la possibilité de chanter à la cérémonie des vœux du maire en janvier et pour le prêt de la salle. Merci également au Foyer Rural qui me permet de faire évoluer le groupe, par exemple grâce à l'achat de matériel. Merci pour leur écoute et leurs précieux conseils.

LP : Comment se fait le choix des chansons travaillées par le groupe ?

GV : Parfois je leur propose des chansons notamment Le lion est mort ce soir, des chansons de Soprano, ou de Gims..., mais c'est souvent elles qui choisissent... Elles ont du tempérament et savent ce qu'elles veulent... Surtout pour les ados, elles ont envie de chanter des chansons à texte de chanteurs qu'elles aiment écouter !

LP : Où se produisent les Energy Girls ?

GV : Elles chantent à la fête de la musique de Til-Châtel depuis leurs débuts ! Et participent à la cérémonie des vœux du maire en présentant une ou deux chansons pour clôturer l'événement en musique. Depuis deux ans maintenant, on essaie de se produire dans des endroits où l'on pense que leur gaieté, leur bonne humeur et leur générosité feront du bien... Comme dans les hôpitaux et les maisons de retraite ! Elles ont d'ailleurs chanté en juin 2019 au service de pédopsychiatrie de l'hôpital pour enfants du CHU de Dijon et cela fait deux ans qu'elles chantent à la maison de retraite

d'Is-sur-Tille.

LP : Quels sont les projets pour la suite ? Y-aura-t-il un jour des Energy Boys ?

GV : Pour tout nouveau projet, je vois avec les filles... Donc vous n'aurez pas de scoop aujourd'hui !!! J'ai bien des idées de spectacles dans des nouveaux lieux. La maison de retraite de Saint-Julien par exemple aimerait nous accueillir...

Mais je dois être attentive à ne pas leur proposer trop de spectacles... Chanter doit rester un plaisir et elles ont d'autres activités !

Peut-être que nous participerons de nouveau à « La nuit des églises » également...

Pour ce qui est des Energy Boys... j'ai peu de demandes de garçons même si je croise parfois des garçons dans les rues de Til-Châtel qui chantent très bien...

On pourrait imaginer un groupe mixte comme les Energy-Kids... L'avenir nous le dira !

LP : Ai-je oublié une question essentielle ?

GV : Non, je pense qu'on a tout dit ! Je voudrais remercier la mairie pour cet interview qui nous permet de mieux nous faire connaître. J'aimerais en profiter pour dire un grand merci à tous ceux qui encouragent les Energy Girls, aux parents qui me confient leurs filles et les conduisent aux différents concerts, à Audrey Flammant qui m'a aidée l'an dernier à encadrer les chanteuses afin de répéter de manière plus efficace et au Foyer Rural pour leurs encouragements. Et surtout, merci à nos jeunes chanteuses dont je suis très fière !!! Elles m'apportent au moins autant que ce que je leur apporte...

LP : As-tu un dernier message à transmettre à nos lecteurs ?

GV : Je vous encourage à venir voir les Energy Girls : elles dégagent beaucoup d'énergie, de sympathie, de joie de vivre et en plus, elles chantent des chansons que tout le monde connaît.

Je suis sûre que vous passerez un bon moment !

N'hésitez pas non plus à faire de même... Chanter permet d'évacuer le stress, d'exprimer des émotions enfouies, de remonter le moral... Bref, c'est une vraie thérapie !!!

LP : Un grand merci à toi Géraldine pour ta générosité, ton enthousiasme, ta simplicité, ta patience et tout le temps que tu accordes à ces jeunes chanteuses.

Bonne continuation aux Energy Girls et à notre Energy coach !

Ludivine Patarin



Zumba caritative en faveur de Malo

Terrain multisports

Depuis plusieurs années, nous avons étudié la possibilité de réaliser un city-stade. Les conditions financières et la recherche d'un terrain nous ont amené à concrétiser administrativement ce projet cette année. En effet, le choix du terrain derrière la salle des fêtes s'est imposé car il est situé à proximité du terrain de football et les enfants de l'école n'auront pas un trajet trop long pour s'y rendre. De plus, il sera accessible facilement à tous les habitants.

Les demandes de subvention ont été sollicitées par délibération du conseil municipal après un appel d'offre commun avec la Covati et la mairie de Saulx-le-Duc. Conformément à la réglementation, ces travaux ne pourront être engagés qu'au premier semestre 2020 après l'obtention de toutes les aides. Les entreprises retenues sont la société Colas pour le terrassement et la mise en forme du terrain et la société AJ3M pour les équipements.

Les caractéristiques du terrain multisports sont les suivantes : Plate-forme 27x14 - Terrain 25x12 en gazon synthétique Sports pouvant être pratiqués : football - basket - tennis - volley - badminton

Rehausse des frontons et des palissades.

Enveloppe financière :

Devis projet : 74 870€ HT

Subventions : ÉTAT 22 461€, CONSEIL DEPARTEMENTAL 22 461€ (accordée le 9 septembre), CONSEIL REGIONAL 14 974€, soit au total 80% du projet.

La TVA sera remboursée presque intégralement deux ans après le paiement des travaux.

Alain Gradelet

Zumba caritative

Le 14 septembre a eu lieu une zumba caritative organisée par Laurie VERNEY ainsi que Méli et Ricardo, les 2 danseurs inépuisables ! Les fonds de cette soirée ont été reversés au Petit Malo qui a tragiquement perdu ses parents lors de l'accident de voiture du 27 mars dernier. Un buffet convivial a clôturé cette soirée. Merci à eux 3 pour tout !

Inscription télé-alerte



Nous vous rappelons que vous pouvez vous inscrire gratuitement à notre système d'alerte météorologique en remplissant le formulaire à l'adresse ci-après www.til-chatel.fr/tele-alerte ou vous pouvez également transmettre votre demande au secrétariat de Mairie.

Site internet communal



N'hésitez pas à venir découvrir notre site internet www.til-chatel.fr pour connaître les dernières actualités !

Audrey Flammant



1 > 15/10/2019 : 15 octobre : réfection des trottoirs route de Langres • **2 > 17/09/2019** : Avant les travaux de réfections des trottoirs en enrobé, le Syndicat des Eaux Échevannes – Til-Châtel a fait remplacer les branchements en plomb par la Société SAUR • **3/4 > 15/09/2019** : vide grenier organisé par le Foyer Rural • **5/6 > 14/09/2019** : spectacle Arts et Scènes, Les Ecumeurs par la Compagnie du Clair Obscur • **7 > 02/09/2019** : Rentrée scolaire : CP • **8 > 02/09/2019** : Rentrée scolaire : CE1



9 > 02/09/2019 : Rentrée scolaire : CE2 • **10 > 02/09/2019** : Rentrée scolaire : CM1 • **11 > 02/09/2019** : Rentrée scolaire : CM2 • **12 > 22/07/2019** : Concours de pétanque AS-TIL-CHATEL : 42 joueurs individuels le matin et 53 doublettes l'après-midi • **13 > Nouveau président de l'AS TIL-CHATEL, Cyril Beuchot** • **14/15/16 > 14/07/2019** : Fête Nationale



17/18/19/20 > 14/07/2019 : Fête Nationale • 21 > 07/07/2019 : repas champêtre organisé par l'association de chasse LA SAINT-HUBERT • 22 > 27/06/2019 : Conseil Communautaire de la COVATI à l'aérodrome • 23/24 > 22/06/2019 : Fête de la musique



25



26



27



28



29



30



31



32

25 > 22/06/2019 : Fête de la musique • **26 > 13/04/2019** : 2^e chasse aux œufs organisée par le Foyer Rural • **27 > 07/04/2019** : 2^e salon des fèves des rois et chocolat • **28 > 24/02/2019** : Repas des aînés • **29 > 15/02/2019** : opération Pièces Jaunes par les enfants de l'école maternelle et élémentaire • **30 > 15/02/2019** : Carnaval à l'école maternelle • **31/32 > 14/12/2018** : spectacle de Noël CCAS



33



34



35



36



37



38



39



40

33/34/35 > 24/11/2018 : cérémonie du centenaire de l'UNC • **36/37/38 > 11/11/2018** : célébration du centenaire de la Guerre 14-18 puis lâcher de ballons • **39 > 11/11/2018** : Expo guerre 14-18 par M. HUSSON • **40 > 04/11/2018** : marché de Noël organisé par l'association Créat'il

Audrey Flammant



État civil

Avec regrets, nous avons appris le décès de :

Paulette Adèle POPELARD, décédée à PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON le 30 octobre 2018.
Jacques René BOISSY, décédé à MITRY-MORY (Seine et Marne) le 11 novembre 2018.
Elie CHETOUILLE, décédé à IS-SUR-TILLE le 13 novembre 2018.
Raymonde Alice Jeanne VACHON épouse VERNIER décédée à IS-SUR-TILLE le 8 décembre 2018.
Robert Lucien PAQUIS, décédé à DIJON le 16 décembre 2018.
Marcelle Marie MARCHAL veuve SIMONET, décédée le 24 décembre 2018 à IS-SUR-TILLE.
Philippe Marie VERNIER, décédé à TIL-CHÂTEL le 3 janvier 2019.
Monique Marie Louise MARCEL, décédée à DIJON le 17 janvier 2019.
Hélène Marie Victorine PETIT, décédée à TALANT le 22 février 2019.
Bernadette Marcelle GIRODET, décédée à TIL-CHÂTEL le 1er mars 2019.
Pierric Loïc Yann LE MOINE, décédé à TIL-CHÂTEL le 27 mars 2019.
Elsa Marie Jeanne Agnès VADOT épouse LE MOINE, décédée à TIL-CHÂTEL le 27 mars 2019.
Denis Michel VERNIER, décédé à DIJON le 28 mai 2019.
Jean Henri Émile GOURRIER, décédé à IS-SUR-TILLE le 23 juillet 2019.
Bernadette Henriette Marie Thérèse VOIRIN, décédée à CANNES le 26 juillet 2019.
Guy Lucien Paul GASTE, décédé à MONTFERMEIL le 23 août 2019.
Paulette BAUZON, décédée à AJACCIO le 24 octobre 2019.
Jeannine Camille Raymonde FAUDAN, décédée à DIJON le 29 octobre 2019.
Marie-Thérèse Elisabeth GAUTHERET épouse MAREY, décédée le 31 octobre 2019 à IS-SUR-TILLE.



Toutes nos félicitations aux parents de :

Léa Angèle Michelle ELOY, née le 23 octobre 2018 à DIJON.
Juliette Lou Annick ELOY, née le 23 octobre 2018 à DIJON.
Elly Catherine Candy BALLET, née le 11 novembre 2018 à DIJON.
Marius MALVASIO, né le 29 novembre 2018 à DIJON.
Léo Lucien BLAMPIED, né le 20 décembre 2018 à DIJON.
Mathéo HEZARD NAGOT, né le 25 janvier 2019 à DIJON.
Aya BOUTALEB, née le 24 mars 2019 à DIJON.
Elyo Joseph Lucien HAVEZ, né le 29 mars 2019 à DIJON.
Lucas Nicolas Grégory MARTIN, né le 20 avril 2019 à DIJON.
Théo Jacques Claude LOPEZ VEGLIO, né le 6 juin 2019 à DIJON.
Éloïse HIRARDOT TRICHARD, née le 9 juillet 2019 à DIJON.
Tiago GRIBELIN, né le 18 juillet 2019 à DIJON.
Atty Ousmane DIATTA, né le 21 juillet 2019 à DIJON.
Louna BOURBIER, née le 21 août 2019 à DIJON.
Alysson Edith Viviane DUDAS, née le 12 septembre 2019 à DIJON.
Héloïse Colette Bernadette BOIRIN, née le 31 octobre 2019 à DIJON.
Timothée GODERIEUX, né le 31 octobre 2019 à DIJON.



Se sont unis avec nos meilleurs vœux de bonheur :

Clément Jean FOISSEY et Mélanie Adelaïde Adeline GUILLEMY le 31 mai 2019.
Vincent GATTEAUT et Isabelle NOUVEAU le 15 juin 2019.
Loïc Marcel Salomon FOUILHOUX et Déborah LOMBARDO le 22 juin 2019.
Alexis Guy BLAMPIED et Céline Claire CHAUVEAU le 22 juin 2019.
Jean-Paul André Joseph FAVIER et Nathalie Monique CHARLES le 29 juin 2019.
Denis Gilbert MAIRET et Cyrille Colette GILSON le 5 juillet 2019.
Gaëtan Didier Nicolas Philippe MILLOT et Stéphanie Anne BOURGEOISET le 6 juillet 2019.
Simon ZONCA et Chloé MARCILLY le 20 juillet 2019.



Aéroclub du Val d'Is

L'aéroclub du Val d'Is sur l'aérodrome de Til Châtel est une association Loi 1901. Elle gère un parc de 8 appareils et réalise environ 2600 heures de vol chaque année. L'aéroclub du Val d'Is propose également des baptêmes de l'air.

<http://www.acvi.org>

A.S. Til-Châtel

Les Myrtilles du Château

Président : Cyril BEUCHOT

Tél. 06.21.87.55.46.

Mail : beutch21@orange.fr

Activité : Football

Entraînements : mardi et vendredi de 19h à 21h

Manifestations : concours de pétanque, vide grenier, loto.

Amicale des Sapeurs-Pompiers

Président : Géraud MAIRET.

Mail : gerald-mairet@orange.fr

Manifestations : Choucroute organisée conjointement avec le Foyer Rural, loto.

CREAT'IL

Présidente : Sylvianne ESPADA

Tél. 09.53.37.60.85.

Mail : engelmireille@orange.fr

Activités : créations artistiques, mosaïque, tableaux 3D, réalisation de diverses créations en couture, objets de décorations de Noël...

Judo-Émergence d'athlètes

Pays Seine-et-Tille

Président : Henri BREMONT.

Cours les vendredis à la salle des fêtes :

17h à 18h : éveil judo

18h à 19h : mini poussins, poussins

19h à 20h : Benjamins, minimes, cadets

www.judo-club-issois.fr

La Fario

AAPPMA Marey-sur-Tille / Til-Châtel (Pêche)

Président : Alain GAUDIAU

Tél. 06.71.86.48.52

Mise en place, en 2003, d'un parcours réservé aux jeunes de moins de 16 ans. Gestion du patrimoine piscicole et protection du domaine aquatique de la Tille et de l'Ignon.

Manifestation : Loto

FB/LaFarioTilchatel • www.lafario.fr

Les Amis de la Pétanque

Président : Allan BOBLET

Tél. 06.88.96.69.05

Manifestation : Concours de pétanque, loto, organisation conjointe de la fête de la musique avec la mairie et HD Blues Project.

Loisirs et Culture

Président : Hervé MANTELET

Tél 03.80.95.31.01

Mail : herve.mantelet@orange.fr

Activité : Tir à l'arc

Les jeudis de 17h à 19h à la salle polyvalente, à partir de 8 ans (Arc fourni).

Organisation de marches.

Société de chasse Saint-Hubert

Président : Alain GORZEGNO

Tél. 03.80.95.21.56

Régulation du gibier sur le territoire de Til-Châtel

Manifestation : repas champêtre début juillet.

2M Compétition

Présidente : Corinne MOLLIER

Pratique et promotion du sprint car, de l'auto-cross, du fol-car et du kart-cross.

HD Blues Project

(groupe de chanteurs et musiciens)

Responsable : Jean Luc HUERTAS

Répétition hebdomadaire à la Maison des Associations (à côté du terrain de pétanque)

Manifestation : Organisation conjointe de la fête de la musique avec la mairie et les amis de la pétanque.

Foyer Rural de Til-Châtel

Cette association vous propose plusieurs activités pour petits et grands :

Gymnastique pour adultes

avec Anne TURINA

Tél. 06.78.53.48.16

Tous les lundis soirs de 18h20 à 19h20 à la salle des fêtes

Danse Country

avec Anne TURINA

Tél. 06.78.53.48.16

Tous les lundis soirs de 19h30 à 21h30 à la salle des fêtes

Tennis de table

avec Jean-Michel CAUTAIN

Tél. 06.40.68.40.69

Tous les mardis soir de 19h à 21h à la salle des fêtes

Chant pour enfants « Energy Girls »

avec Géraldine VAUDRIT

Tél. 06.70.63.46.80

Un mercredi tous les 15 jours pour les 6-9 ans et un mercredi tous les 15 jours pour les 10-12 ans.

Tennis

Adhésion annuelle ou possibilité de réserver à l'heure (3€/heure, s'adresser à la boulangerie).

Daniel GIRARD : 06.74.67.22.63,

Pascaline GUIBLAIN : 06.20.60.25.28

Yoga pour adultes

avec Annie Graff

Tél. 06.75.37.95.84

Le mardi de 17h30 à 18h30 et de 18h40 à 19h40

Yoga pour enfants avec Annie GRAFF, Tél : 06.75.37.95.84

Le mercredi de 14h30 à 15h30 et de 15h30 à 16h30

Le Foyer rural diversifie ses activités en proposant depuis l'année dernière la chasse aux œufs ainsi que, cette année, l'organisation d'un vide grenier.

Christine Marciano





Mairie

03 80 95 04 61

tilchatelmairie@wanadoo.fr

Salle polyvalente : 03 80 95 04 67

Tarifs

Grande salle : 200€/24h • 270€/48h

Petite salle : 90€/24h • 120€/48h

Cuisine : 120€/24h ou 48h

Écoles

Maternelle : 03 80 95 49 82

Élémentaire : 03 80 95 65 55

Périscolaire : 03 80 95 49 83

Urgences

Pompiers : 18

Samu : 15

Police : 17

Gendarmerie Is-sur-Tille : 03 80 95 11 17

Centre anti-poison : 04 72 11 69 11

SOS Amitié : 03 80 67 15 15

Pharmacie de garde : 3237

Disparition d'un enfant : 116 000

Enfance maltraitée : 119

Centre hospitalier : 03 80 29 30 31

Sida info service : 0 800 840 800

Médecins

Til-Châtel

Dr Mantelet : 03 80 95 31 01

Is-sur-Tille

Dr Bonnot : 03 80 95 45 25

Dr Muller : 03 80 75 92 03

Dr Nordey Berard : 03 80 95 21 88

Dr Pouchard : 03 80 95 28 50

Dr Sautier : 03 80 95 21 88

Dr Sommer : 03 80 95 22 49

Dr Tucki Ardouin : 03 80 95 08 76

Marcilly-sur-Tille

Dr Gehin Christian : 03 80 95 15 15

Dr Gehin Marie : 03 80 95 15 15

Pédiatre

Is-sur-Tille

Dr Ribbens : 03 80 75 69 72

Infirmières

Til-Châtel

Laetitia Puech : 06 50 76 50 78

Anne-Lise Vauzelle : 06 14 42 97 45

Is-sur-Tille

Delphine Brayard : 03 80 75 15 66

Gaëlle Lang : 03 80 75 15 66

Infirm. des 3 Rivières : 03 80 95 28 44

(E.Boilot - M.Boldrini - M.Millery)

Angeline Brazanito-Caillau :

06 02 18 68 76

Infirmières de la Tille : 03 80 75 15 66

Marcilly-sur-Tille

Bouchra Bouroumine : 03 80 95 08 53

Kinésithérapeutes

Til-Châtel

Émilie Curci : 03 80 75 16 78

Célia Oudin : 03 80 75 16 78

Adeline Floret : 03 80 75 16 78

Charline Denise : 03 80 75 16 78

Is-sur-Tille

Quentin Brigand : 03 80 95 23 84

Sylvie Chauvineau : 03 80 95 23 84

Jean-Louis Forestier : 03 80 95 06 43

Inès Hamza : 03 80 95 23 84

Marie Pelletier : 03 80 95 23 84

Emmanuel Picot : 03 80 95 23 20

Nicolas Chaulin : 03 80 95 23 84

Jérôme Guyon : 06 86 84 11 58

Marcilly-sur-Tille

Anne-Claude Bruez : 03 80 75 64 48

Orthophonistes

Til-Châtel

Anais Chovet : 06 70 29 59 72

Is-sur-Tille

Anne-Sophie PorcherotBatt : 03 80 95 41 59

Céline Case Blanc : 03 80 95 41 59

Anne-Laure Laquerbe : 06 15 03 86 35

Psychologues

Is-sur-Tille

Catherine Bourtourault : 06 20 15 76 55

Anne-Sophie Hoguet : 06 14 98 19 50

Stéphanie Lescure : 06 74 23 31 56

Sage-femme

Is-sur-Tille

Aurore Moreau : 03 80 95 48 70

Diététiciennes

Is-sur-Tille

Aurore Giboulot : 06 47 86 90 41

Stéphanie Benoist : 06 59 74 33 70

Dentistes

Is-sur-Tille

Charles Churie : 03 80 95 00 36

Anne Deliot : 03 80 95 00 36

Gérard Hacmoun : 03 80 95 15 62

Marc Peyraud : 03 80 95 25 40

Laboratoire d'analyses médicales

Is-sur-Tille

Bio Med 2 : 03 80 95 21 40

Pédicure podologue

Is-sur-Tille

Bertrand Micheau : 03 80 95 38 09

Ostéopathes

Is-sur-Tille

Mathieu Koenig : 03 80 85 51 68

Marcilly-sur-Tille

Élodie Vermelen : 06 45 24 05 11

Vétérinaires

Til-Châtel

Charlotte Barbeau Bignault :

03 80 95 40 98

Is-sur-Tille

Clinique vétérinaire de la Tille :

03 80 95 02 73

Pharmacies

Fontaine-Française

Pharmacie Reichenbach :

03 80 75 80 16

Is-sur-Tille

Pharmacie Barrière et Associés :

03 80 95 01 82

Pharmacie des Trois Rivières :

03 80 95 01 71

Marcilly-sur-Tille

Pharmacie de la Tille : 03 80 95 18 38

Selongey

Pharmacie Centrale :

03 80 75 70 52

SAUR : 03 70 48 80 00

SAUR Dépannage : 03 70 48 80 09

EDF Service Client : 03 59 91 91 81

EDF Dépannage gaz 24h/24 :

0 972 75 021

EDF Dépannage électricité 24h/24 :

0 972 75 021

SMOM - Déchèterie :

03 80 95 21 10

Recette

la Pissaladière



Ingrédients pour 6 personnes

Pâte à pain

200g de farine, 100g de beurre, 1 pincée de sel.

Verser la farine dans un saladier, ajouter le sel et le beurre coupé en très petits morceaux.

Travailler du bout des doigts, puis faire un creux au centre et verser 5cl d'eau froide.

Former une boule de pâte et laisser reposer au frais au moins 30 minutes.

Pour une version plus rapide, commander 400g de pâte à pain chez le boulanger, ou acheter une pâte à pizza prête à l'emploi.

1kg d'oignons • 300g d'anchois à l'huile • 15 olives noires • 2 grosses cuillères à soupe de sucre en poudre • Herbes de Provence • Huile d'olive

Préparation

Eplucher et couper les oignons en rondelles.

Dans une grande poêle, faire chauffer 5 cuillères à soupe d'huile d'olive. Une fois que l'huile est chaude, mettre les oignons, le sucre en poudre et les herbes de Provence et quelques anchois. Faire revenir les oignons jusqu'à ce qu'ils soient légèrement colorés (il ne faut pas trop les faire revenir car ils vont encore cuire au four). Étaler la pâte sur une plaque avec du papier sulfurisé. Mettre la préparation sur la pâte, ainsi que le reste des anchois et les olives noires.

Préchauffer le four à 200°C et enfourner la pissaladière.

Faire cuire entre 30 et 40mn. Laisser refroidir avant la dégustation.

Christine Marciano



TIL-CHÂTEL
LE LIEN

n°53 • DÉCEMBRE 2019

Comptes-rendus de Conseil municipal

Dans un souci économique et écologique, les comptes-rendus de Conseil municipal ne sont plus édités et joints au Lien. Vous pouvez les consulter sur le site de la commune et les panneaux d'affichage après chaque réunion.